

Auxiliaire médical en pratique avancée

Informations sur le concours

Publié le :	17-09-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	sarah.pouchain@epsm-caen.fr
Date du concours :	03-12-2026
A propos du poste :	

L'infirmier exerçant en pratique avancée dispose de compétences élargies, par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat, validées par le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies aux articles D. 636-73 à D. 636-81 du code de l'éducation.

Il participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi est confié et supervisé par un médecin ou s'adressant directement à lui.

Lorsqu'il n'exerce pas dans les conditions prévues au II de l'article L. 4301-2, la conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin lui ayant confié le suivi du patient.

En application de l'Article R4301-1 modifié par Décret n°2025-55 du 20 janvier 2025 - art. 1, il peut être amené à prendre en charge directement les patients – Les comptes-rendus sont alors obligatoirement tracés dans le DPI.

Dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par le médecin traitant mentionné à l'article L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale, l'infirmier exerçant en pratique avancée apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Informations sur l'établissement

Nom : EPSM DE CAEN

Ville : 14000 Caen

Pour candidater

Date limite de candidature :

30-10-2026

Conditions de candidature :

Conformément à l'article R4301-8 du Code de la Santé publique, peuvent candidater au concours sur titres, l'infirmier qui remplit les conditions suivantes :

Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Jouer de leurs droits civiques ;

Être en position régulière au regard du code du service national ;

Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (définies par l'article D.636-81 du code de l'éducation) dans la mention correspondant au domaine d'intervention ;

Justifier de trois années minimums d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ; Être enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé (RPPS).

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande, les candidats doivent joindre les pièces suivantes (documents présentés sur une seule face RECTO) :

Un formulaire d'inscription au concours dûment complété à demander par mail à l'adresse suivante : secretariat-drh@epsm-caen.fr ;

Un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;

Un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée ;

Une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part.

Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera faite par l'établissement organisateur du concours.

Mail pour l'envoi des candidatures :

sarah.pouchain@epsm-caen.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Par Envoi en LRAR :

EPSM de Caen

DRH – Responsable des Concours

Mme Sarah POUCHAIN

15 ter rue Saint-Ouen – BP 223

14012 Caen Cedex

